

*****RAPPEL IMPORTANT*****

Points importants

- Orienter tous les cas généraux stables vers l'hôpital du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) concerné par le lieu de prise en charge.
- Si nécessaire, informer le patient et ses proches des règles d'orientation à suivre selon la condition clinique.
- Informer le patient « cas général » qui insiste pour être transporté vers un autre hôpital que celui de son CSSS d'appartenance que cette orientation peut avoir un impact négatif sur son suivi et sur l'organisation des services dans l'hôpital receveur.
- L'augmentation du nombre d'entrées d'ambulances dans un hôpital où il ne devrait pas être dirigé augmente la charge de travail du personnel hospitalier et, par conséquent, ralentit le service à la population, ce qui pourrait causer préjudice dans un contexte urgent.
- L'orientation incorrecte hors secteur d'un patient prive inutilement la communauté de ce secteur d'une ressource ambulancière.
- **Un seul but** : améliorer les soins au patient en le transportant au bon hôpital, selon sa condition clinique, tout en respectant les consignes liées à l'algorithme.

Algorithme d'orientation des patients pris en charge par les services préhospitaliers d'urgence (SPU) de la Montérégie

Au cours du dernier mois, nous avons remarqué une augmentation accentuée du nombre d'ambulances dont la destination était l'Hôpital Charles LeMoynes.

Nous avons été à même de constater que parmi les usagers dirigés, plusieurs n'ont pas été pris en charge dans le territoire du CSSS Champlain-Charles-Lemoyne.

Afin de s'assurer d'une prise en charge adéquate de l'usager par l'établissement receveur, l'orientation des patients doit toujours se faire en fonction des critères établis.

À titre de rappel, voici les critères qui justifient l'utilisation du cas d'appartenance « historique médical complexe » :

- Patient connu dans un établissement pour le **suivi régulier** d'un problème de santé, que ce soit sous le mode d'hospitalisation ou sous le mode ambulatoire. **La raison clinique de la demande de transport doit être en lien avec la maladie chronique.** Voici une liste non exhaustive de problèmes de santé les plus fréquents requérant un suivi régulier :
 - MPOC (maladie pulmonaire obstructive chronique)
 - MCAS (maladie coronarienne athérosclérotique)
 - Démence — Alzheimer
 - Insuffisance rénale
 - Perte d'autonomie maintenue à domicile par le CLSC

À partir de ce jour, lors de l'entrée au KDS du statut « vers DEST », vous devrez préciser sur les ondes radio la raison de l'orientation pour les cas d'historique médical complexe. À titre d'exemple : « Hx médical complexe – Alzheimer »

PRÉCISION : Tous les cas d'appartenance suivis hors des territoires de la Montérégie, soit Montréal et Laval, doivent être prioritairement orientés vers l'hôpital du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du territoire de prise en charge.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette note qui nous permettra ensemble d'améliorer l'orientation des patients pris en charge en Montérégie.



Dave Ross, M.D.